

Mercredi 18 septembre, dans tout le groupe PSA, en grève pour défendre nos paies et nos droits !

Une mobilisation qui grandit

- ➔ A Valenciennes le 10 septembre, à Mulhouse le 11, à Vesoul le 12, à Sochaux le 13 ...
Partout des centaines de salariés agissent pour défendre leur paie et leurs droits, contre le recul social que voudrait nous imposer la direction PSA.

Un premier succès

Face à ces premiers débrayages la direction a du faire une première marche arrière et renoncer à :

- la suppression de la prime de rentrée
- la baisse de la majoration de nuit
- la suppression pure et simple de la PEG pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté.

Ces premiers reculs prouvent que les salariés ont raison :

- ✓ de se mêler de ce qui les regarde,
- ✓ et de ne pas attendre, l'arme au pied, de savoir à quelle sauce ils vont être mangés !

Antisocial, tu perds ton sang-froid !

Face à la mobilisation des salariés, la direction s'affole et convoque en urgence le 18 septembre une réunion qui n'était pas prévue au calendrier de discussion. A nous d'enfoncer le clou !

C'est pas fini

Car, malgré son premier recul, la direction ne désarme pas et veut toujours nous imposer une régression sociale sans précédent.

Non au gel des salaires

qui va nous serrer encore plus la ceinture alors que les prix, la TVA et les cotisations vont augmenter !

Non à la baisse de l'APLD de 75 à 70 %

alors que la direction PSA continue de toucher de l'Etat et des ASSEDIC 7,23 € par heure chômée, il n'y a aucune raison de baisser l'indemnisation des salariés !



Non au travail gratuit du samedi !

Non seulement M. Varin veut nous voler la majoration de 45 % mais avec son nouveau système de « zone de modulation », les samedis seraient en « collectif », non payés et non majorés. Des semaines de 6 jours avec pas un centime sur la paie à la fin du mois ! (voir au verso).

Non aux mobilités forcées !

Refusons l'article 4.2 du nouveau contrat anti social qui prévoit les mutations forcées entre établissements de la région parisienne et entre Sochaux/Mulhouse/Vesoul, sous peine de licenciement !

Refusons l'article 4.4.4 qui prévoit, pour tous, des prêts n'importe où en France « lorsque les caractéristiques de l'activité le nécessitent ».

Les prêts comme les mutations doivent rester au volontariat.

Non à l'over-time, qui ne permet plus, quand on arrive au boulot, de savoir à quelle heure on va en sortir. **Non au vol des RTT** (journée) et des jours d'annualisation (en équipe). Face au mécontentement, la direction a repoussé les annonces sur ces sujets aux prochaines semaines.

Se faire respecter

La CGT PSA appelle les salariés de tous les établissements à faire du mercredi 18 septembre une journée de lutte, avec rassemblements, débrayages, grèves, pour défendre nos paies et nos droits, dans l'unité la plus large.

L'arnaque de la « zone de modulation »

Avec le nouveau contrat antisocial, les salariés seraient soumis à une zone de modulation. Sous prétexte de simplification, ce nouveau décompte de notre temps de travail est encore pire que le système actuel des H+/H-. La CGT vous explique cette arnaque qui amputerait nos paies.

En fonction des jours de H- et de H+, notre « compteur de modulation » varierait en + ou en - .

Tant que le compteur du salarié est dans la zone de modulation, (entre - 5 jours et + 5 jours)

- S'il y a des jours de H-, le salarié est payé **sans primes de poste et d'horaire**.
- S'il y a des jours de H+ ou des allongements d'horaire, ces heures sont **collectives**, la direction ne paie **ni les heures, ni la majoration**.

Avec la zone de modulation, les salariés pourront enchaîner 10 samedis de suite entre la « borne basse » et la « borne haute » sans avoir un centime sur la paie !

Et dans l'année, s'il y a des H-, c'est autant de samedis gratuits en plus !

Exemple

- ✓ **Aujourd'hui avec 2 samedis dans le mois**
 - Les heures du premier ne sont pas payées (elles vont dans le compteur collectif)
 - Les heures du second sont payées (elles vont dans le compteur individuel)
 - La majoration de 45 % (gagnée par les grèves de Sochaux en 1999) est payée pour les 2 samedis.
- ➔ **Un salarié qui gagne habituellement 1600 € (80 € par jour) a donc 152 € de plus sur sa paie à la fin du mois.**
- ✓ **Demain avec 2 samedis en zone de modulation**

La direction ne paie ni les heures ni les majos !
Le salarié ne touche pas un centime.
- ➔ **C'est 152 € qui manquent sur la paie !**

Quand on sort de la zone de modulation

- Quand le solde du compteur dépasse + 5 jours, le compteur reste à +5 et les heures qui dépassent sont payées à la fin du mois avec une majoration de 25 % seulement au lieu de 45 %.

- Quand le solde du compteur passe en dessous de - 5 jours, le compteur reste à - 5, et les heures en moins sont indemnisées à la fin du mois à 70 % au lieu des 75 % de l'APLD.

En fin d'année

- Si le compteur est positif, les 3 premiers jours restent dans le compteur pour l'année suivante ! Les autres sont payées avec une majoration de 25 % seulement au lieu de 45 %.
- Si le compteur est négatif, les 3 premiers jours H- restent dans le compteur pour l'année suivante. Les autres sont indemnisés à 70 % au lieu de 75 %.

C'est une triple arnaque

- 1) Toutes les heures de la zone de modulation deviennent collectives, il n'y a plus de limite aux samedis gratuits !
- 2) On n'a plus de majoration à 45 %. Et celle de 25 n'est payée que si on sort de la zone de modulation ou si le solde H+/H- en fin d'année dépasse + 3 jours
- 3) On paie nous-mêmes une bonne partie de notre chômage par des H+ gratuites, et l'autre partie n'est indemnisée qu'à 70 % au lieu de 75 %.

Ensemble exigeons :

- ☺ **La fin des compteurs collectifs**
- ☺ **La majoration de 45 % du samedi**
- ☺ **Le paiement intégral en fin de mois**



Mercredi 18, on refuse l'amputation de nos paies, avec d'un côté la baisse de l'indemnisation APLD et de l'autre la multiplication des samedis gratuits.